

La formation infirmière universitaire : la condition d'entrée à la profession infirmière

Avis du Bureau de coopération interuniversitaire
sur le troisième thème intitulé « Formation
infirmière : pour relever les défis du 21^e siècle »

Consultation menée par l'Ordre des infirmières et des
infirmiers du Québec (OIIQ) en vue des États généraux sur
la formation infirmière, 21-22 mai 2021

19 avril 2021



TABLE DES MATIÈRES

Contexte	4
Pour un continuum de la formation universitaire	4
1. Premier cycle universitaire	7
2. Deuxième cycle universitaire	7
3. Troisième cycle universitaire	8
Conclusion	8
Recommandations	8

CONTEXTE

Dans le cadre de la consultation menée par l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec (OIIQ) en vue des États généraux qui auront lieu les 21 et 22 mai 2021, le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) souhaite présenter un avis sur le troisième thème intitulé « Formation infirmière : pour relever les défis du 21^e siècle ».

À cette fin, le BCI a saisi la *Table de concertation en sciences infirmières*, composée à la fois des vice-rectrices et vice-recteurs aux affaires académiques des établissements offrant la formation en sciences infirmières, ainsi que des doyennes et doyens des facultés ou écoles de sciences infirmières ou des directrices et directeurs des départements de sciences infirmières¹, qui a produit le présent avis, lequel a ensuite été validé par le Comité des affaires académiques, puis par le Conseil d'administration du BCI.

POUR UN CONTINUUM DE LA FORMATION UNIVERSITAIRE

Il faut d'emblée reconnaître un premier fait objectif : la formation infirmière au Québec est en décalage par rapport aux autres provinces canadiennes. En effet, depuis presque quarante ans, l'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC) et l'Association canadienne des écoles de sciences infirmières (ACESI) ont statué sur le grade de premier cycle universitaire comme exigence minimale pour exercer la profession infirmière.

La formation infirmière au Québec est aussi en décalage avec plusieurs pays de la Francophonie, ces derniers exigeant que la formation universitaire de premier cycle soit obligatoire pour que les infirmières et les infirmiers développent les connaissances et les compétences requises pour répondre aux besoins de leur population. À titre d'exemple, le Secrétariat international des infirmières et des infirmiers de l'espace francophone (SIDIIEF), qui s'intéresse à la formation infirmière depuis plus de dix ans, a produit en 2011 un mémoire dans lequel il interpellait les gouvernements du monde francophone en leur recommandant « [d'instaurer] un système d'enseignement universitaire couvrant les premier, deuxième et troisième cycles d'études en sciences infirmières [et] de statuer sur le niveau universitaire de bachelier/bachelor ou de licence en sciences infirmières comme condition d'entrée à la profession infirmière². »

Par ailleurs, il importe de souligner que plusieurs établissements universitaires québécois ont établi des partenariats avec des écoles de formation d'infirmières et d'infirmiers provenant de l'Afrique francophone, où la formation initiale et qualifiante se situe au niveau du premier cycle universitaire, et ce, afin de les accompagner pour mettre sur pied une formation infirmière de niveau maîtrise et/ou de doctorat. Dans ce

¹ La liste des membres de la Table de concertation en sciences infirmières est présentée en annexe, p. 9.

² « La formation universitaire des infirmières et infirmiers – Une réponse aux défis des systèmes de santé », mémoire adopté par le conseil d'administration du SIDIIEF le 26 mai 2011. <https://sidiief.org/wp-content/uploads/2019/09/Memoire-FormationUniversitaire-FR.pdf> [repéré le 16 février 2021]

contexte, il apparaît de plus en plus impératif d'éliminer le décalage des normes d'entrée à la profession entre le Québec et le reste de la Francophonie.

En se limitant à la dernière décennie seulement, plusieurs voix québécoises ou canadiennes se sont aussi fait entendre en parallèle : le comité de la formation des infirmières de l'OIIQ affirmait en 2011 que la formation initiale devait préparer « les infirmières et les infirmiers à une pratique professionnelle d'une grande complexité » et que, à cette fin, « la formation minimale requise pour l'exercice de la profession infirmière au Québec [devait être] au niveau du baccalauréat – 1^{er} cycle universitaire – en sciences infirmières³. » Trois ans plus tard, l'ACESI dénonçait la position du gouvernement du Québec de reporter la décision d'établir le baccalauréat comme nouvelle norme d'entrée à la profession infirmière, en soutenant ceci :

« Le standard du baccalauréat pour accéder à la profession infirmière est essentiel afin de répondre aux besoins de santé de la population. Il faut absolument tenir compte de la complexité actuelle et croissante de la prestation des soins de santé, du niveau élevé de connaissances et de compétences infirmières nécessaires pour fournir des soins sécuritaires et efficaces, et des décisions de vie ou de mort que les infirmières doivent être en mesure de prendre. Il est urgent pour le Québec d'adhérer à ce standard⁴. »

L'écart qui sépare le Québec du reste du Canada ou des pays de la Francophonie a de lourdes conséquences sur le système de santé au Québec. En effet, dans les dernières années, plusieurs études ont démontré qu'une formation de premier cycle universitaire a un impact direct sur la qualité des soins, et conséquemment sur les coûts des systèmes de santé (Aiken et al., 2014; Dubois et al., 2013⁵). En outre, des études récentes, qui présentent un survol de la littérature sur la question, incluant des données probantes, ont démontré une corrélation entre l'augmentation du nombre d'infirmières diplômées après un premier cycle universitaire et la réduction du risque de morbidité et de mortalité chez les patients (Rocheffort, 2019; Audet et al., 2018⁶).

³ « Avis sur la formation infirmière initiale », Comité de la formation des infirmières, OIIQ, 2011. On précisera que, trois ans plus tard, en 2014, ce même comité a produit un autre avis dans lequel il « réitère son avis sur la formation infirmière et il recommande de demander au gouvernement de revoir la décision prise dans le dossier de la formation de la relève infirmière pour que le changement de norme d'entrée dans la profession infirmière soit fait dans les meilleurs délais afin d'assurer à la relève infirmière une formation universitaire ».

⁴ « L'ACESI déçue de la position du gouvernement du Québec de reporter la décision d'établir le baccalauréat comme nouvelle norme d'entrée à la profession infirmière », Communiqué de presse. ACESI, 13 janvier 2014.

⁵ Aiken, L. H., Sloane, D. M., Bruyneel, L., Van den Heede, K., Griffiths, P., Busse, R., et McHugh, M. D. (2014). « Nurse staffing and education and hospital mortality in nine European countries: a retrospective observational study ». *The Lancet*, 26 février 2014. [https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(13\)62631-8/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(13)62631-8/fulltext) [repéré le 15 février 2021]; C-A. Dubois et al. (2013). « Aligner la formation initiale des infirmières aux besoins de santé et de soins de la population québécoise et aux défis du système de santé – une étude comparative ». Centre FERASI. Faculté des sciences infirmières, Université de Montréal.

⁶ Rocheffort, C. (2019), « Organisation des services infirmiers et pratique professionnelle: survol des données probantes ». *Perspective infirmière*, 16 (1), 44-47. <https://www.oiiq.org/documents/20147/1516102/perspective-infirmiere-vol-16-no-1-2019.pdf#page=33> [repéré le 30 mars 2021]; Audet, L. A., Bourgault, P. et Rocheffort, C. M. (2018). « Associations between nurse education and experience and the risk of mortality and adverse events in acute care hospitals: A systematic review of observational studies ». *International Journal of Nursing Studies*, 80, 128-146. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S002074891830018X?via%3Dihub> [repéré le 30 mars 2021]

Les études portant sur le sujet montrent bien que les défis multiples liés à la santé et au bien-être des personnes comportent aujourd'hui plusieurs dimensions interreliées, voire interdisciplinaires et intersectorielles. Il devient impératif de prendre la mesure de la complexité des besoins de santé de la population, en raison notamment de l'évolution rapide des connaissances et des technologies, ainsi que des multiples facettes de soins à considérer (promotion, prévention, facteurs socio-économiques et culturels, etc.). De plus, les pathologies se complexifient et se chronicisent, dans le contexte du vieillissement de la population et d'une augmentation significative des problématiques de santé mentale.

Pour répondre à cette complexité grandissante des enjeux de santé, mais aussi à l'accroissement des responsabilités et des délégations d'actes que cette dernière impose, le personnel infirmier doit impérativement posséder des connaissances et des compétences ancrées dans des fondements scientifiques solides pour dispenser des soins de santé qui commandent tout à la fois l'acquisition de compétences diverses et de connaissances dans divers domaines, notamment dans les sciences de la nature, les sciences sociales, les sciences environnementales et le numérique.

De plus, nous vivons dans un contexte où la nature hospitalocentriste des systèmes est en constante évolution et où les soins de proximité sont devenus incontournables. Le personnel infirmier doit aujourd'hui jouer un rôle-pivot au sein des équipes de soins qui gravitent autour du patient et de sa famille. Or, à titre d'exemple, un niveau de diplomation de deuxième cycle universitaire est présentement exigé pour pratiquer l'ergothérapie et la physiothérapie au Québec, tandis qu'un diplôme de premier cycle universitaire ne l'est pas pour la formation infirmière. Dans cette perspective, il faut plus que jamais assurer un haut niveau de qualité des soins et, en amont, une formation scientifique solide du futur personnel infirmier.

On précisera également la particularité québécoise que constitue la formation intégrée DEC-BAC en sciences infirmières. En effet, les neuf établissements universitaires québécois offrant la formation en sciences infirmières ont développé au total une cinquantaine de partenariats avec les établissements du réseau collégial québécois pour offrir cette formation intégrée. Ce continuum, sous forme de consortium DEC-BAC, a fait ses preuves quant à la capacité des infirmières et infirmiers de répondre aux besoins de la société et la présente proposition d'ensemble ne remet pas en cause la formule des passerelles DEC-BAC, bien au contraire, elle démontre l'importance d'un tel cheminement favorisant le maintien en région de ressources enseignantes et professionnelles en soins et l'accès à l'université.

Le BCI est d'avis que la formation infirmière doit s'inscrire au Québec dans un continuum de formation universitaire qui se poursuit tout au long de la carrière, lequel inclut les trois cycles d'études ainsi que la formation continue. Si le premier cycle permet le développement des connaissances et des compétences pour une pratique d'infirmière soignante, le deuxième cycle permet la pratique infirmière de niveau avancé, tandis que

le troisième cycle développe le leadership scientifique⁷. La formation continue, quant à elle, permet l'actualisation des connaissances et des compétences (savoir-faire et savoir-être) tout au long du parcours universitaire.

1. PREMIER CYCLE UNIVERSITAIRE

Le premier cycle universitaire forme des infirmières et des infirmiers soignants. Les diplômées et diplômés doivent avoir développé des compétences jugées essentielles qui leur permettent d'œuvrer dans tous les milieux de santé et dans la communauté, et ce, auprès de personnes de tous âges qui appartiennent à des groupes socioculturels divers. Cela implique également d'accompagner les familles et communautés dans la promotion de leur santé ainsi que dans toute expérience de maladie aiguë, chronique, critique ou de soins palliatifs. Pour ce faire, l'infirmière ou l'infirmier doit être en mesure d'exercer un jugement clinique infirmier fondé sur des règles d'éthique et sur une étendue de connaissances, puis de mettre en œuvre une variété d'interventions systémiques en collaboration avec d'autres professionnels de la santé. Enfin, il est attendu que ces personnes exercent un leadership clinique, agissent comme agents de changement pour le mieux-être des populations et s'engagent dans un processus d'amélioration continue au niveau du développement de leurs compétences. Au terme de leurs études de premier cycle, ces personnes possèdent un diplôme qualifiant qui leur permet de pratiquer dans les milieux de soins; si elles le souhaitent, elles peuvent poursuivre des études aux cycles supérieurs.

2. DEUXIÈME CYCLE UNIVERSITAIRE

Le deuxième cycle universitaire forme des infirmières et des infirmiers à une pratique de niveau avancé. Ces personnes peuvent agir comme infirmière clinicienne spécialisée (ICS), infirmière praticienne spécialisée (IPS) ou infirmière-cadre en santé, au niveau de la formation ou de la gestion. Dans la pratique au niveau avancé, ces personnes donnent des soins directs dans un domaine spécifique, souvent dans un contexte de collaboration interprofessionnelle, auprès de personnes de tous âges qui appartiennent à des groupes socioculturels divers. En parallèle, on s'attend à ce qu'elles assument un leadership en provoquant des changements pour l'amélioration de la qualité des soins infirmiers dans des établissements variés et qu'elles puissent concevoir, réaliser et évaluer des programmes de développement continu de compétences à la fois dans les milieux et en appui à la formation de premier cycle. Dans un même ordre d'idées, elles peuvent agir en tant qu'expertes-conseil dans des situations de soins complexes,

⁷ Sur ce point, le BCI s'inspire des compétences proposées par le SIDIIEF en 2015 : Pepin J., Larue C., Allard É., Ha L. (2015). La discipline infirmière – Une contribution décisive aux enjeux de santé. SIDIIEF. Centre d'innovation en formation infirmière (CIF) et Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal.

participer à des activités en faveur de la promotion de la santé de la population et, si elles le souhaitent, poursuivre des études de troisième cycle.

3. TROISIÈME CYCLE UNIVERSITAIRE

Le troisième cycle universitaire forme des infirmières et infirmiers appelés à devenir des leaders scientifiques dans la discipline. Principalement, il s'agit pour ces personnes de générer de nouveaux savoirs pour la pratique infirmière et la santé des populations en suivant le processus rigoureux d'acquisition de connaissances scientifiques dans le cadre d'un programme de doctorat (contribuer à l'avancement de la discipline par des apports théoriques significatifs, adapter ses communications scientifiques à divers publics, diffuser ses résultats de recherche, etc.). En outre, il est requis que ces personnes mettent à profit leurs compétences dans la résolution de problèmes complexes, d'influencer les politiques de santé, la formation et les structures organisationnelles des milieux de soins et du milieu universitaire. Enfin, on s'attend à ce que ces personnes fassent preuve de leadership dans leur domaine et qu'elles forment à leur tour les nouvelles générations de scientifiques dans le domaine des sciences infirmières.

CONCLUSION

Le BCI considère que ce continuum de formation universitaire allant de la formation d'infirmière soignante à celle d'infirmière en pratique avancée, pour atteindre celle de leader scientifique, sans oublier la formation continue, constitue un moteur pour développer et favoriser une culture de développement professionnel continu, permettant l'atteinte de l'objectif de former la relève infirmière du 21^e siècle.

Ce continuum est indispensable pour garantir une pratique infirmière qui permette de répondre à des besoins de soins complexes, dans un contexte de soins de proximité et d'interdisciplinarité, tout en tenant compte de tous les facteurs socio-économiques, environnementaux et culturels susceptibles d'avoir un impact sur la santé des individus.

RECOMMANDATIONS

Le BCI énonce les deux recommandations suivantes :

1. Faire du baccalauréat universitaire le seul diplôme qualifiant pour l'entrée à la profession d'infirmière;
2. Développer un seul profil de diplomation universitaire collectif pour le personnel infirmier, tout en consolidant l'articulation de la recherche et de la formation à tous les cycles d'études.

MEMBRES DE LA TABLE DE CONCERTATION EN SCIENCES INFIRMIÈRES DU BCI

Frédéric Banville, directeur, Département des sciences de la santé, campus de Rimouski, Université du Québec à Rimouski.

Robert Beauregard, vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes, vice-recteur exécutif, Université Laval.

Louise Béliveau, vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Université de Montréal.

Mohamed Bouazara, vice-recteur à la recherche, à la création et à l'innovation, Université du Québec à Chicoutimi.

Patricia Bourgault, vice-doyenne aux sciences infirmières, Faculté de médecine et des sciences de la santé, directrice, École des sciences infirmières, Université de Sherbrooke.

Lyne Campagna, directrice de comité de programme de premier cycle, Département des sciences infirmières, Université du Québec à Trois-Rivières.

Manon Champagne, vice-rectrice à l'enseignement, à la recherche et à la création, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

Sylvie Dubois, doyenne, Faculté des sciences infirmières, Université de Montréal.

Anita J. Gagnon, vice-doyenne, Faculté de médecine et des sciences de la santé, directrice, École de sciences infirmières Ingram, Université McGill.

Roseline Galipeau, directrice, Département des sciences infirmières, Université du Québec en Outaouais.

Christine Hudon, vice-rectrice aux études, Université de Sherbrooke.

Nancy Julien, directrice, Département des sciences de la santé, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

Mireille Lavoie, doyenne, Faculté des sciences infirmières, Université Laval.

Mario Lepage, vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim, Université du Québec en Outaouais.

Catherine Parissier, vice-rectrice aux études et à la formation, Université du Québec à Trois-Rivières.

Véronique Roberge, directrice des programmes d'études de cycles supérieurs en sciences infirmières (soins de première ligne), Département des sciences de la santé, Université du Québec à Chicoutimi.

Γ Γ

BCI ┘